

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE CULTURE ET PATRIMOINE
Samedi 20 février 2021 à la salle de spectacle à 9h30

Présents :

Lucette GABRIEL - Mathieu FOULU-MION - Steven COLLIER - Philippe BORNE - Luc SAVOYAT - Bernard FRANÇON - Michel BILLARD - Sylvie CARLE - Coralie PICOT - Gérard BARBIER - Eveline STROEHMEYER - Jean Claude BAILLAUD - Annabelle VESSILLIER - Muriel DEYRE - Yves TANGUY - Françoise DOUAIRE - Nicole Baillaud - Brigitte PETIAUD - Arlette GADOUD - Anne-Isabelle ERBS

Absents-Excusés : Alexandre DROGOZ - Emeline FOURNIER - Yannick LOUSTAU - Aurélie MUSANOT - Charlotte TESTARD - Jean Guy Vitupier - Agnès BROUQUISSE

Arlette GADOUD Adjointe Culture et Patrimoine ouvre la séance et remercie les présents puis fait lecture des points essentiels de la charte et invite les participants à signer le document. Il est rappelé que la Commission Extra-Municipale (CEM) devra se réunir à minima 2 fois par an.

Conformément à la charte, Arlette rappelle que seule un élu peut présider une CEM. Elle a donc proposé la candidature de Anne-Isabelle ERBS à Monsieur le Maire et ce dernier a accepté. Arlette demande si des participants s'opposent à cette nomination. Aucune manifestation des membres présents, Anne-Isabelle ERBS est donc élue présidente de cette CEM.

Arlette rappelle les infos suivantes :

- ReProgrammation culturelle de la salle de spectacles sur fin 2021 et 2022.
 - La CEM est invitée à faire des propositions de spectacles
- Maintien du spectacle de MEX programmé début avril pour le moment.
- Mise en place de la billetterie par internet et création d'une régie municipale pour encaisser la billetterie
- Recrutement d'une régisseuse intermittente du spectacle, référente du matériel Son et Lumière lors des spectacles : Emmanuelle GABRIEL
- Arlette a suivi la formation obligatoire pour la licence d'entrepreneur de spectacles car plus de 6 spectacles seront organisés annuellement.
- La salle de spectacles devra être baptisée avant la fin de l'année. Le nom de Françoise SEIGNER a été proposé plusieurs fois et a fait l'unanimité.
- En collaboration avec le musée et la Maison du Patrimoine :
 - 100 ans F. DARD et le salon du polar programmés les 12 et 13 juin prochain.
- Restauration des fresques et de l'abbatiale avec des subventions conséquentes.
- Sollicitation du label Petite cité de caractère
- Recrutement d'Annabelle VESSILLER pour valoriser le patrimoine de la commune

Suite au tour de table de présentation des participants, 2 grands thèmes se dégagent : les centres d'intérêts et la proposition de projets.

ITEM	CULTURE	PATRIMOINE
CENTRE D'INTERETS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Festival de Gospel ✓ Théâtre ✓ Festival tradescancia ✓ Festival Arcisse en folk ✓ Enfants ambassadeurs de la culture et du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Histoire du village ✓ Sauvegarde de l'abbatiale, des fresques, ✓ Inventaire architectural du petit patrimoine (four, lavoir, puits), ✓ Maison en pisé, palis ✓ Archéologie et fouilles ✓ Anthropologie ✓ Maquette de l'abbatiale

PROJETS	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison d'artistes • Festival Celtique Rock et Jazz et Salon de la Bière • Valorisation des archives de la famille SEIGNER, Frédéric DARD et Marius RIOLLET • Revitaliser le centre bourg avec des animations • Fresques grandeurs nature sur les murs des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 palis à valoriser • Magnanerie • Historiser le centre de l'IME • Géo catching pour découvrir le patrimoine avec les randonnées • Mise en valeur des chemins de déplacements doux entre Arcisse et les Môles • Repenser la signalétique pour attirer les touristes
----------------	---	--

Grâce à Annabelle, développement des nouveaux usages numériques au service de nos projets culturels et du patrimoine

RAPPEL METHODOLOGIQUE DES PROJETS

Toutes les propositions seront présentées à la commission municipale Culture et Patrimoine :

1. INSCRIPTION des participants auprès de la présidente dans 1 ou plusieurs projets.
2. CRÉATION d'un groupe WhatsApp par projet pour travailler.
3. PRÉSENTATION en CEM
3. PRIORISATION en commission municipale
4. VALIDATION en conseil d'adjoint puis en conseil municipal